



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

justice : budget

Question écrite n° 52248

Texte de la question

Mme le garde des sceaux, ministre de la justice, vient d'adresser aux parlementaires une brochure de présentation du budget de la justice dans le cadre du projet de loi de finances pour 2001. Il y est fait référence à des créations brutes d'emplois budgétaires au nombre de 1550, dont notamment 525 pour les services judiciaires et 90 pour les juridictions administratives. M. Alain Moyne-Bressand souhaite, de la part de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, connaître le nombre des emplois qui seront créés compte tenu des fonctionnaires de la justice qui cesseront leur activité en 2001.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre de créations brutes d'emplois inscrit en loi de finances pour 2001, qui est de 1550, dont 525 pour les services judiciaires, s'entend hors transferts d'emplois au profit d'autres sections budgétaires. Les créations nettes d'emplois inscrites en loi de finances pour 2001 s'élèvent à 513 pour les services judiciaires (307 magistrats et 206 fonctionnaires). Ces emplois supplémentaires, de même que les emplois libérés par les sorties définitives (retraites, promotions de corps, démissions...) sont pris en compte dans l'élaboration des programmes de recrutement, dans l'objectif de limiter au minimum incompressible le taux de vacance en fin d'exercice. Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs des magistrats et des fonctionnaires des services judiciaires, les éléments relatifs aux flux de sortie sont pris en considération de manière anticipée dans la détermination des niveaux de recrutement, pour tenir compte de la durée de la formation. A titre d'information, 52 magistrats seront admis à faire valoir leurs droits à la retraite en 2001 par limite d'âge. S'agissant des recrutements, 195 auditeurs de justice (recrutés par les concours ouverts en 1998) seront nommés magistrats et affectés en juridiction en septembre 2001. 33 recrutements latéraux seront par ailleurs réalisés en cours de gestion. Les juridictions bénéficieront ainsi de l'arrivée de 228 nouveaux magistrats. Le nombre d'emplois occupés augmentera donc de 176. Ce mouvement s'accroîtra à partir de 2002, grâce, d'une part, à l'augmentation du nombre d'auditeurs issus de l'Ecole nationale de la magistrature liée à celle du nombre de postes offerts aux concours et, d'autre part, aux recrutements qui seront organisés chaque année à partir de 2002 par le concours complémentaire prévu par loi organique n° 2001-539 du 25 juin 2001 relative au statut des magistrats et au Conseil supérieur de la magistrature. Ce solde positif devrait être de l'ordre de 300. L'objectif, à l'échéance 2005, est de parvenir à plus de 8 000 magistrats en fonctions dans les juridictions. S'agissant des fonctionnaires des services judiciaires, les sorties prévisibles en 2001, toutes causes confondues, s'établissent à 40 pour les greffiers en chef, 110 pour les greffiers et 150 pour les agents de catégorie C. Par ailleurs, 700 recrutements sont prévus dont 500 greffiers recrutés par concours (300 stagiaires affectés à l'Ecole nationale des greffes en mai 2001 et 200 en septembre 2001). Le solde net des recrutements de fonctionnaires s'établira ainsi à 400 en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52248

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5871

Réponse publiée le : 13 août 2001, page 4722